

LE PETIT LIHONSOIS



*Bulletin
Municipal de la
Commune de
Lihons*

N° 45 DÉCEMBRE 2022





Lihonsoises, Lihonsois,

L'année dernière à la même époque, on parlait encore de pandémie en émettant le vœu que fin 2021, tout serait derrière nous...

Eh bien non, fin 2022 le virus de la Covid est toujours là, il reprend même de la vigueur. Pensez à vous protéger et à protéger les autres.

Toute fin d'année est synonyme de chaleur, de partage et de rassemblement grâce à la magie de Noël qui nous réunit et qui apporte dans nos familles joie et bonne humeur.

La tradition des vœux doit devenir un moment de mise en commun et de solidarité.

Même si on peut tout souhaiter, on doit d'abord émettre les vœux habituels de vies professionnelle, personnelle, familiale, avec une mention spéciale pour la santé.

En attendant essayons chaque jour, d'ajouter dans notre vie, un peu de rire, de tendresse, de rêve et d'échange avec les autres.

Dans ce bulletin, vous trouverez le détail des actions engagées par le Conseil Municipal. C'est dans le domaine des animations que certaines activités manquent, telles que le concours de cartes, le Téléthon et le spectacle de Noël des enfants.

Les travaux de la salle des fêtes encore en cours, ne nous permettent pas de préparer ces événements.

Les activités du Club des Aînés, de l'École de Musique, du Club de Gymnastique ont, quant à eux, repris avec beaucoup plus d'adhérents dans chaque discipline.

En termes de bilan culturel 2022

La fête du printemps a remporté un grand succès.

Le FESTI LIHONS N°3, plus de 4100 festivaliers...incroyable réussite, reconduit en 2024.

Le voyage en Champagne a été très apprécié avec beaucoup de participants.

Le concours de pétanque en août, a également réuni au moins 12 triplettes de Lihons.

Le repas des aînés, le 6 novembre dernier, s'est déroulé dans une ambiance extraordinaire !

Enfin, arrive le Noël, pour les petits le 11 décembre et pour les plus grands le 17 décembre (voir descriptif dans le bulletin).

Pour 2023 le planning complet prévisionnel des événements est présenté dans ce bulletin, mais le programme de chaque manifestation sera à confirmer et reste conditionné encore et toujours à l'évolution de la COVID !!!

En termes de bilan annuel 2022

Les travaux de la salle des fêtes, avancent bien, la réception du chantier devrait se faire fin janvier. Le planning des travaux a subi un mois de retard, dû en partie aux problèmes de livraison de certains matériaux. L'inauguration officielle se fera le 4 mars à 10h30.



D'autres travaux ont été faits, dans la commune, comme la réfection du chemin de Marchépot (bordure, trottoirs, parking, eaux pluviales, et éclairage public), la réparation des dégâts à l'église suite à la tempête, la mise en place de schiste sur les trottoirs, le curage des fossés, la réfection de la route de Lihons à Chilly (par Terre de Picardie).

Afin de contribuer à l'effort de sobriété énergétique, le conseil a décidé la modification des horaires de l'éclairage public (extinction de 23h00 à 4h30).

Bientôt, notre village s'habillera de ses illuminations de Noël mais le fera sur une durée plus courte.

Dans la même optique en 2023, l'éclairage public sera modernisé avec l'installation de lampes LED.

La poursuite des travaux de voirie sera conditionnée en premier lieu par le budget mais également par les travaux de déploiement de la fibre optique, annoncés pour les prochains mois dans certaines rues (information du Département dans ce bulletin).

Encore une fois, en cette fin d'année, je souhaiterais féliciter très sincèrement l'ensemble du personnel municipal, qui, tous les jours, œuvre pour faire de Lihons un lieu agréable, où l'on a envie de vivre ensemble. Je remercie particulièrement, les agents de la commune pour la propreté et le fleurissement de notre village.

Mais je constate toujours les mêmes incivilités de certains administrés (nettoyage du trottoir et balayage du caniveau) quel dommage !!!

Des efforts ont pourtant été faits, pour la grande majorité, bravo à eux. Il faut poursuivre l'année prochaine. Quant aux quelques irréductibles, les sanctions financières tomberont en 2023, ce ne sera pas faute d'avoir prévenu 2 fois !!!

Le Maire peut prendre tous les arrêtés possibles, mais sans la participation et le bon sens de chacun, rien n'avancera. Ces petits gestes d'entretien régulier préservent la qualité de l'environnement, le respect des voisins, des espaces publics, et permettent d'apaiser l'irritation d'une grande partie de la population et des élus.

Je souhaiterais aussi, que certains parents (ils se reconnaîtront), surveillent un peu plus leurs enfants. En effet, il a été constaté de l'incivilité à l'aire de jeux, du non respect de matériel. Plus grave encore, en faisant n'importe quoi sur les routes, en vélo ou à trottinette, les enfants concernés peuvent mettre en danger leur vie et celle des autres.

Si un accident ou incident survenait, il serait malheureusement trop tard...

La commune ne pourra, en aucun cas, en être tenue responsable.

Mais là aussi j'aurais prévenu !

Comptant sur le comportement civique de toutes et de tous, je vous adresse un message de chaleur humaine, d'espoir et surtout de santé, pour vous, vos proches et vos amis, ainsi que mes vœux les plus sincères pour cette année 2023.

N'oubliez pas, protégez-vous bien, et surtout protégez les autres.

Merci

Bonne année à toutes et à tous

Le Maire, Robert Billoré



Santé

Partage

Famille

Bonheur

Joie

Réussite

Amitié



*« Le bonheur est la seule chose
qui se double quand on le partage »*

Albert Schweitzer



*Les adjoints,
les membres du Conseil Municipal,
les agents communaux
vous adressent
leurs Meilleurs Vœux
pour l'année*

2023

Dimanche



Décembre

1 1



*Distribution individuelle
des jouets
en calèche
dans les rues de Lihons
pour les enfants
de 0 à 12 ans*

*Distribution
de friandises
et de bonbons*



De 10h à 12h

À partir de 14h



**Chilly
Maucourt
Prince Murat
Henri Sy
Annelet
Nagot**

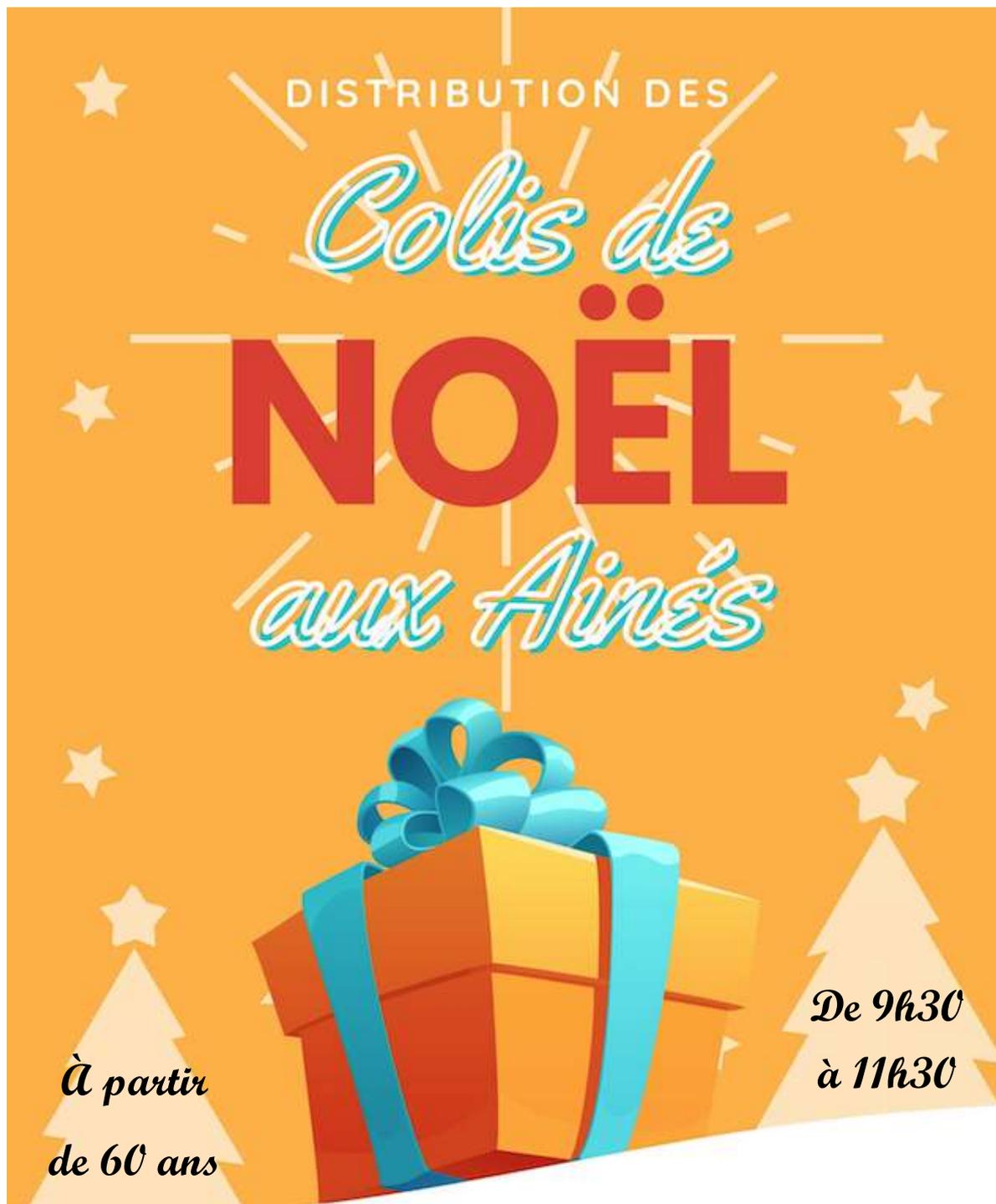
**Marcel Froissart
Neuve
41^{ème} RI
Pertuis
Général Leclerc
Marchépot**



Événement organisé par la commune de Lihons

Les cadeaux non distribués par le Père Noël
seront à récupérer en mairie
le **13 décembre** (14h-18h)

Ensuite ils partiront à la Croix Rouge



Samedi 17 Décembre

Les colis non distribués pourront être récupérés
à la **mairie le lundi 19 décembre de 9h30 à 11h30.**
Après cette date, s'il reste des colis, ils seront redistribués
aux personnes nécessiteuses de la commune.

Marché de Noël

Rosières

27
Novembre



de 9h30 à 18h00

Organisé par les Partenaires du Santerre

Nombreux stands

Buvette et restauration

À la salle polyvalente

rue des combattants



Samedi
18h30

CHORALE EN SANTERRE
CONCERT DE NOËL
ÉGLISE DE VAUVILLERS

10
Décembre



Concert Gratuit

Venez nombreux passer une bonne soirée musicale et joyeuse !





Marché de Noël

Le 11 Décembre 2022

De 10h00 à 18h00 Centre socio-Culturel

Renseignements/Réservations

15A rue de la Sablonnière

80320 Chaulnes

0322839688



INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES PERMANENCES MAIRIE

Les MARDIS et JEUDIS 14H00-18H00



 **FERMETURE**
VACANCES DE NOËL

DU 23 DÉCEMBRE
AU 02 JANVIER INCLUS

La grille de la mairie reste **fermée** en dehors de ces horaires.

L'accès de la mairie se fait par l'avant du bâtiment.

Un portillon et un interphone vidéo sont installés.

Prise de RDV au **03.22.85.41.96**

Uniquement en cas d'urgence composer le **07.72.41.92.52**

LES MAISONS ILLUMINÉES

Le passage des membres de la commission
se fera entre le **20** et le **29 décembre**.
Seuls les candidats déjà inscrits seront notés.



POUR LES NOUVEAUX HABITANTS DE LIHONS

Le Conseil Municipal, les employés de la commune, les habitants de Lihons, souhaitent la bienvenue aux nouveaux Lihonsoises et Lihonsois.

Nous vous invitons vivement à vous présenter à la mairie aux heures de permanences. Vous serez accueillis par la secrétaire, le Maire ou un adjoint, pour obtenir des renseignements concernant :

- Les services de la commune
- Les associations, les activités, les plannings
- L'arbre de Noël (enfants de Lihons de 12 ans maximum)
- Le colis des anciens et le repas des aînés (à partir de 60 ans)
- La mise à jour des différents fichiers de la commune
- Le recensement militaire pour les plus de 16 ans
- L'inscription sur les listes électorales



Pour vous informer des actualités de la commune
Vous pouvez et devez consulter le site internet de Lihons
(régulièrement mis à jour)

<http://www.mairie-lihons.fr>



Le curseur  permet d'ouvrir une autre page

Retrouvez-nous sur



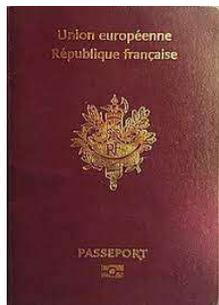
Lihons officiel



DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES PUBLICS

En cas de difficultés, vous pouvez contacter la mairie qui pourra vous aider

TITRES SÉCURISÉS



Délais de 2 mois minimum

Les démarches se font sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)



La déclaration en ligne des revenus devient obligatoire, sur le site des impôts.

Une permanence de la trésorerie se tient à la mairie de Rosières en Santerre tous les lundis de 9h00 à 12h00 sans rendez-vous

Pour les questions pratiques telles que l'assainissement collectif et non collectif, les collectes d'ordures ménagères et des tris sélectifs, la garderie, la cantine, les médiathèques,

Consultez le site internet de la CCTP

<http://www.terredepicardie.fr>

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pour éviter le blocage des pompes et de nouvelles interventions d'urgence, merci de **ne pas jeter de lingettes** et autres objets dans les toilettes.

En cas d'**urgence** contactez

TERRE DE PICARDIE
Service assainissement

07.86.37.12.35 (7jours/7, 24h/24)



ATTRIBUTION DES BENNES

Il vous est possible d'obtenir **une seule benne gratuite** par an et par habitation à disposition pendant **une semaine**. Pour obtenir la benne gratuite il faut **impérativement** passer par la **mairie**, pour la signature de documents. Toute demande directe sera refusée.

À partir de la deuxième benne : location payante

Contactez la société Gurdebeke au **03.44.93.25.25**

Tarif de la location d'une benne compris entre 350€ et 700€

ENVIRONNEMENT

Nous vous rappelons que **l'entretien des trottoirs et des caniveaux est IMPÉRATIF ET À VOTRE CHARGE**

Extrait de l'arrêté communal du 13/11/2017

BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA VOIE PUBLIQUE

Article 2 : Entretien des trottoirs et des caniveaux

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,

- Pour les trottoirs, sur toute leur largeur,*
- Ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,50 m de largeur.*

2.1 : Entretien

Le balayage des propriétés jouxtant les voies communales est une charge incombant au propriétaire, à son représentant ou à son locataire.

Chacun est tenu de balayer son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au devant de leurs immeubles bâtis ou non bâtis.

Les résidus du balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou des bacs roulants afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Outre ce balayage, les propriétaires, leurs représentants ou leurs locataires devront :

- opérer régulièrement le lavage des caniveaux sur toute la longueur de leurs immeubles bâtis ou non bâtis ;*
- désherber par arrachage ou binage ou par tonte les herbes qui poussent sur les trottoirs au droit de leur propriété ;*
- interdiction formelle pour les particuliers au recours de produits phytosanitaires (la commune utilise des produits bio agréés).*

Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par les voitures en surcharge ou chargées sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables.

L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

2.2 : Neige et verglas

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible ;

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations. Les matériaux sont à la charge du résident, du propriétaire ou du locataire.

En temps de gelée, de neige ou de verglas, il est interdit de faire couler de l'eau sur la voie publique ou les trottoirs.

BON SENS ET RESPECT D'AUTRUI

Voisinage

Le respect du voisinage s'appuie sur certaines règles de vie :

- Éviter les nuisances sonores entre 22h et 7h
(cris, aboiements des chiens, musique forte)
- Ne pas dégrader le bien d'autrui
- Respecter les horaires de dépôt aux conteneurs à verre
 - o tous les jours (7h00-19h00), sauf dimanche

Conciliateur de justice

Un conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole.

La conciliation est **un mode de règlement amiable de litiges** de la vie quotidienne.

Litiges concernés et champs d'action :

- Difficultés entre les bailleurs et locataires
- Litiges de la consommation
- Problème de copropriété
- Litiges entre commerçants
- Litiges entre personnes
- Litiges et troubles du voisinage

Mr **Alain SÉGOUFFIN** conciliateur de justice
vous reçoit sur rendez-vous en appelant le **06.12.47.97.69**

Pouvoirs de police municipale du **Maire** : **sécurité et salubrité publiques**
Dans le domaine **privé** les interventions du Maire sont exceptionnelles
en cas de **péril grave et imminent**



Un des jeux est momentanément inaccessible en attente des pièces pour sa réparation (mise en place de grilles de protection).

Un dispositif de vidéo protection est actif sur l'ensemble de l'aire de jeux.

Seront de la responsabilité des auteurs, les dégradations, infractions, incidents ou accidents (vidéos remises en gendarmerie).

L'utilisation des jeux doit strictement respecter la tranche d'âge indiquée sur celui-ci.



DATES À RETENIR EN 2023

- 14 Janvier à 11h00** (adhésion 15€) : Assemblée Générale du Club des Aînés en mairie
- Du 14 au 17 Février** : Stage musical de l'École de Musique
- 17 Février à 18h00** : Concert de restitution à Méharicourt
- 04 Mars à 10h30** (à confirmer) : Inauguration de la salle des fêtes
- 22, 23, 24 Avril** : Fête du Printemps
- Nouveauté 22 Avril*** : Course Loisir « Color Run »
organisée par la commune et la Team Matigny
(club de cyclisme et de marche)
- 29 Avril à 16h00** (adhésion 10€) : Assemblée Générale Amicale Loisirs et Sports
- 08 Mai** : Cérémonie
- 10, 11, 12 Juin** : Fête Communale
- 08 Juillet** : Cérémonie d'Alan Seeger à Belloy en Santerre
- 14 Juillet** : Cérémonie
- 23 Juillet** : Voyage organisé par la commune
- 26 Août** : Concours de pétanque (clubs Aînés et Amicale)
- 21 Octobre** : Concours de belote (clubs Aînés et Amicale)
- 05 Novembre** : Repas des aînés
- 11 Novembre** : Cérémonie
- 25, 26 Novembre** (à l'étude) : Bourse aux jouets, concerts, manèges, restauration
- 02 ou 09 Décembre** : Téléthon
- 16 Décembre** : Arbre de Noël à la salle des fêtes (spectacle et goûter)
- 23 Décembre** : Colis des aînés

SALLE DES FÊTES

Toujours fermée pour travaux de réhabilitation / **locations à partir de mai 2023**



RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2022

- ❖ Travaux salle des fêtes effectués à 70%, retard du chantier dû à :
 - Appel d'offre infructueux sur un lot (délai d'un mois supplémentaire)
 - Aléas du chantier : puits, cavité, pieux...
 - Délais d'approvisionnement des matériaux

- ❖ Chemin de Marchélepôt :

- Trottoirs, bordures, eaux pluviales, parking
 - Montant total TTC : **102 474.30€**
- Éclairage public :
 - Montant total TTC : 14 030€
 - FDE : 2 338€
 - Commune : **11 692€**



- ❖ Curage des fossés sur 1060 ml et arrachage de haies sur 200 ml :

- Montant total TTC : **12 012€**

- ❖ Réparation de la toiture de l'église suite à la tempête :



- Montant total TTC : 9 894€
 - Assurance : 6 742.80€
 - Commune : **3 151.20€**



- ❖ Trottoirs dans la commune :

- Schiste sur les trottoirs nettoyés et desherbés.

L'entreprise en charge des travaux a commis une erreur sur la répartition. Les travaux non conformes n'ont pas été payés par la mairie.

- Montant total TTC : **11 332€** soit 180 tonnes

- ❖ Extinction de l'éclairage public : **de 23h à 4h30**

- Sera ajustée éventuellement en fonction des saisons

- ❖ Plantation de haies sur 300 ml répartie sur le territoire de la commune (voir plan).

- Montant total TTC : 17 359.87€ financé par l'entreprise, en compensation du projet éolien Lihons / Vermandovillers.

- 1 : Chapelle de Vermandovillers
- 2 : Calvaire Chilly
- 3 : La tombe Murat (parcelle n° ZL 59)
- 4 : Terrain de jeu (parcelles n° AB 114,115 et 116)
- 5 : Calvaire du prince Murat
- 6 : Calvaire de Rosières



❖ Sécurisation des Départementales :

- Les comptages de véhicules ont été effectués sur les RD par le département
- VL (Véhicules LÉgers : motos ou voitures)
- PL (Poids Lours : tracteurs, camions, voitures avec remorque, quads, camping cars)

RUE NAGOT		VL	PL
ENTRANTS	Véhicule / heure	7.6	0.7
	Véhicule / jour	181	17
	V85 (vitesse pour 85%)	62	55
SORTANTS	Véhicule / heure	7.7	0.6
	Véhicule / jour	184	14
	V85 (vitesse pour 85%)	62	57

RUE 41 ^{ème} RI		VL	PL
VERS CHAULNES	Véhicule / heure	68.5	5.9
	Véhicule / jour	1643	142
	V85 (vitesse pour 85%)	59	55
VERS ROSIÈRES	Véhicule / heure	66.7	6.2
	Véhicule / jour	1600	150
	V85 (vitesse pour 85%)	66	59

RUE GÉNÉRAL LECLERC		VL	PL
VERS ROSIÈRES	Véhicule / heure	53.3	6.3
	Véhicule / jour	1279	151
	V85 (vitesse pour 85%)	62	55
VERS CHAULNES	Véhicule / heure	53.8	6.2
	Véhicule / jour	1290	148
	V85 (vitesse pour 85%)	67	62

PLACE HENRI SY		VL	PL
VERS CHAULNES	Véhicule / heure	54.1	6.9
	Véhicule / jour	1298	167
	V85 (vitesse pour 85%)	57	55
VERS ROSIÈRES	Véhicule / heure	54.3	7.1
	Véhicule / jour	1304	171
	V85 (vitesse pour 85%)	54	51

Le conseil départemental a proposé des dispositifs d'aménagement et de sécurisation qui seront étudiés ultérieurement par le conseil municipal.

TRAVAUX PRÉVUS EN 2023

2^{ème} semestre : travaux voiries (bordures, trottoirs, écoulement eaux pluviales) dans les rues de Maucourt et du Prince Murat



❖ Très Haut Débit : c'est la dernière ligne droite

Souvent comparée aux départements voisins, la Somme devrait voir son réseau fibre achevé fin 2024. Une arrivée de la fibre attendue avec impatience par les Samariens encore « non éligibles » qui se posent parfois beaucoup de questions.



La date limite est la fin de l'année 2024. « *Originellement, la fin du déploiement était prévue en 2030, nous sommes parvenus à ramener l'objectif à 2024* », explique, fièrement Philippe Varlet, président du syndicat Somme Numérique, qui chapeaute les travaux de déploiement de la fibre dans le département.

«*Même lorsqu'une zone est théoriquement couverte, il reste parfois des obstacles, les problèmes d'adresse par exemple, ou les pylônes d'électricité surchargés qui empêchent d'y faire passer un câble, où encore les gaines bouchées par de la terre ou des débris, imposent des travaux spécifiques*», expose Philippe Varlet.

«*Une fois le nœud installé, il faut entamer les travaux pour relier chaque commune présente dans un rayon de 16 km, ce que nous essayons de faire dans un délai de 18 mois*», confie Marie-Laure Crespel.

Une fois la commune et la rue éligibles à la fibre, chacun peut alors souscrire un abonnement, soit auprès d'un opérateur national ou local.

Ensuite, les derniers mètres de fibres, reliant le point de raccordement au domicile de l'abonné, seront installés gratuitement (sauf certaines exceptions).

Source : Courrier Picard du 15/10/2022



❖ Modernisation de l'éclairage public par LED sur 89 points lumineux répartis sur l'ensemble de la commune :

- Montant total TTC : 128 311€
 - FDE : 61 817€
 - Département : 40 413€
 - Commune : **26 081€**



Les éco actions pour un hiver en toute sobriété

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas



Des actions simples qui permettent des **GAINS rapides**

 **Régler correctement la température intérieure à 19°**,
Baisser le chauffage de 1°C c'est économiser 7 % d'énergie.
Et actionner le mode hors gel en cas d'absence prolongée

 **Éteindre la lumière en**
quittant une pièce et enlever les lumières non essentielles.

 Programmer la température du ballon d'eau chaude sanitaire entre 55 et 60°C.

 Installer des multiprises avec interrupteurs pour **éteindre les veilles** quotidiennement.



La consommation électrique est la plus importante entre 8h et 11h puis entre 17h et 21h.

Par solidarité nationale, pour maintenir l'équilibre entre production et consommation électrique, il est recommandé de décaler, si possible, certains usages consommateurs et limités dans le temps.

Faire fonctionner les machines à laver, le lave-vaisselle et recharger les véhicules électriques le jour de 13h à 17h pour éviter les heures de pointe.

Gérer les périodes des éclairages publics (sous-réserve des possibilités techniques existantes) :

- Extinction de 1 heure : 8% d'économies
- Extinction de 5 heures : 40% d'économies



TERRITOIRES

Pour plus d'informations, contactez votre interlocuteur privilégié

PASSAGE DE L'HIVER 2022-2023

Enedis est à vos côtés

Face au contexte incertain de cet hiver dû à la maintenance des réacteurs nucléaires et au conflit entre l'Ukraine et la Russie, les acteurs du système électrique français s'attachent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité. La période identifiée par RTE (Réseau de Transport d'Électricité) va du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023.

Le délestage : Quesako ?

Il s'agit de coupures d'électricité localisées et temporaires, exceptionnellement utilisées en dernier recours pour maintenir l'équilibre général du système électrique et éviter un "black-out". Dans ce cadre, Enedis, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (sur 95% du territoire français), mettrait en œuvre, sur ordre de RTE, ce dispositif de coupures préventives. Elles devraient durer environ 2 heures, sur des plages horaires correspondant aux pics de consommation du pays. La situation des besoins en électricité serait réévaluée en temps réel par RTE pour procéder au plus vite à la réalimentation complète des foyers concernés.



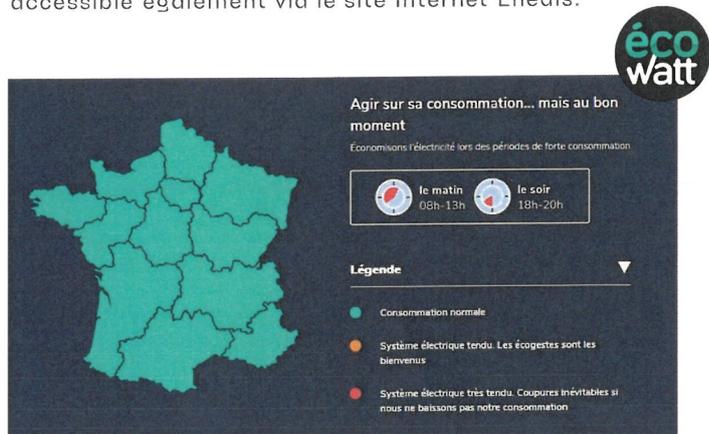
Quels leviers pour éviter les coupures ?

Avant de recourir au délestage, voire ne pas y recourir du tout, plusieurs leviers seront activés. Il s'agit par exemple de :

- L'activation de tous les moyens de production disponibles en France
- La baisse de la tension (- 5 %) sur le réseau de distribution de l'électricité
- L'utilisation des interconnexions possibles avec les pays voisins
- La demande du Gouvernement aux entreprises de réduire de 10 % leur consommation d'ici à 2024
- L'appel aux éco-gestes du quotidien pour les citoyens

Une information au plus près de l'actualité ?

Dès l'annonce d'une vigilance renforcée par RTE, vous serez avertis par les équipes territoriales d'Enedis des possibilités de délestage sur votre territoire. En cas de confirmation du dispositif, vous serez informés dès que la liste des départements et des communes concernées par ces coupures exceptionnelles sera disponible. Vous pouvez dès à présent suivre, au jour le jour, « la météo de l'électricité » sur le site monecowatt.fr, accessible également via le site Internet Enedis.



Le site est disponible directement sur n'importe quel navigateur internet via monecowatt.fr



Nous avons le plaisir de vous convier
à la permanence
« **Ma Mutuelle de Village** » qui se tiendra :

**Mercredi 18 janvier 2023
de 14h00 à 17h00 à la Mairie**

ET LE

**Mercredi 05 avril 2023
de 10h00 à 12h00 à la Mairie**

Si vous souhaitez nous y rencontrer, vous
pouvez prendre rendez-vous sur
<https://rdv.moat.fr/80481v>
ou contacter votre Conseillère Mutualiste.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Loetitia DUPUIS-DROUART
Votre conseillère mutualiste
Mutuelle MOAT
06.37.53.02.98
loetitia.dupuis@moat.fr

Robert BILLORE, Maire
Mairie de Lihons
24 Place Henry-Sy
80320 LIHONS
03.22.85.41.96



LA GENDARMERIE RECRUTE TROUVEZ LE MÉTIER QUI VOUS CORRESPOND

CONTACT CIR DE LILLE



CONTACT CIR D'AMIENS



La gendarmerie recrute
Site officiel du recrutement en gendarmerie

MÉMENTO DU CANDIDAT GAV [GENDARME ADJOINT VOLONTAIRE]

J'AI AU MOINS 17 ANS

Je ne peux pas passer le concours sous-officier, car je ne remplis pas encore les conditions d'âge.

IMPRIMÉ PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Sans diplôme
ou avec
CAP/BEP

Je m'inscris en tant que GAV APJA¹
ou GAV EP².
Je passerai le concours SOG³ en interne

avec
BAC

Je peux devenir GAV APJA ou EP et
je passerai le concours SOG
en externe à 18 ans

¹APJA : Agent de Police Judiciaire Adjoint
²EP : Emploi Particulier
³SOG : Sous-Officier de Gendarmerie



LA GENDARMERIE RECRUTE TROUVEZ LE MÉTIER QUI VOUS CORRESPOND

OFFICIER DE
TERRAIN



OFFICIE
R OCTA



SOUS OFFICIER
GENDARMERIE



SOUS OFFICIER
CSTAGN



GENDARME ADJOINT
VOLONTAIRE APJA



GENDARME ADJOINT
VOLONTAIRE EP



RÉSERVISTE



J'AI 18 ANS ET PLUS

Et j'ai obtenu :

BAC

Je m'inscris
directement au
concours SOG ...

... et je deviens GAV APJA
jusqu'à réussite
au concours
externe ou interne

BAC +3

Je m'inscris au concours SOG.
Je peux faire GAV en attendant.
En cas de réussite au concours SOG,
je pourrai faire le concours officier en interne.

BAC +5

Je m'inscris au concours officier
et/ou au concours SOG.
Je peux faire GAV en attendant de
passer les concours.



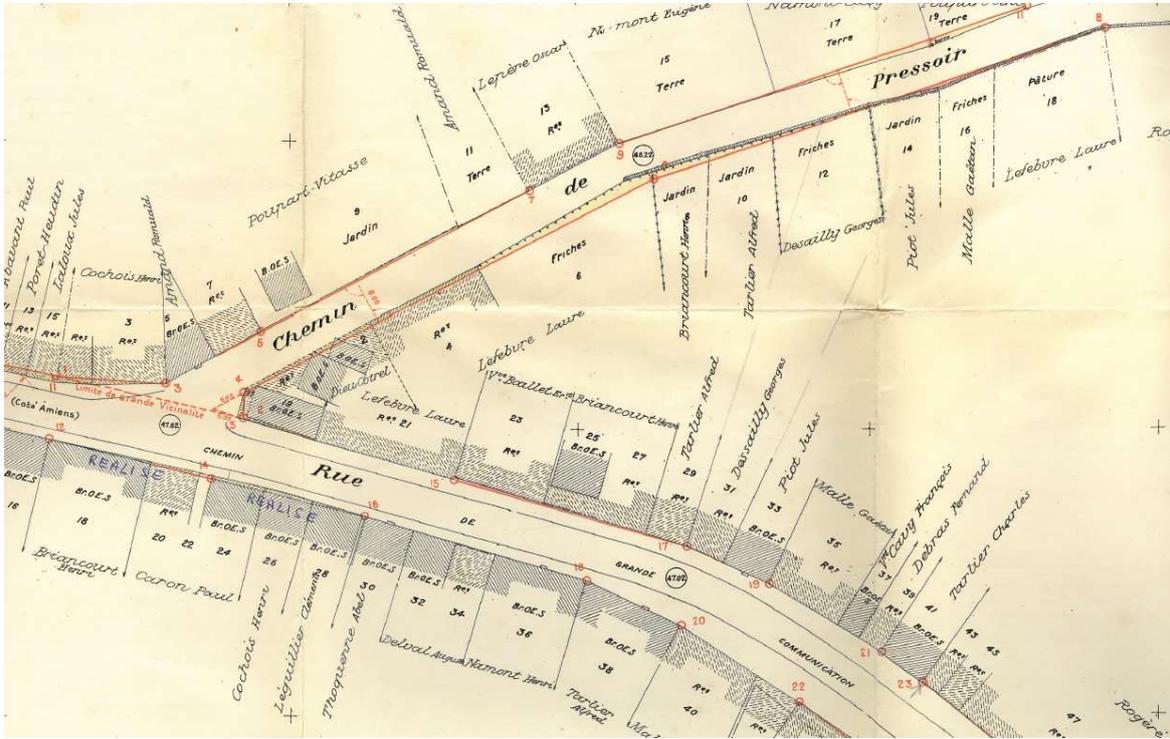
+ d'infos

LIHONS D'HIER À AUJOUR'HUI

CHEMIN DE PRESOIR devenu CHEMIN DE MARCHÉLEPOT



Visé à Paris N° 395. — Guerre 1914-1915. — LIHONS (Somme)
Carrefour rue de Chilly et de Pressoir. — Crossroads. Chilly and Pressoir streets



Extrait plan d'alignement communal de 1928



CÉRÉMONIES / FESTIVITÉS



10, 11 et 12 juin Festi Lihons



02 juillet 2022 Alan Seeger



14 juillet 2022 Fête Nationale



17 juillet 2022 Voyage en Champagne



06 novembre 2022 Repas des Aînés à Méharicourt



Monument aux morts



Nécropole

11 novembre 2022 Cérémonie Armistice

PROFESSIONNELS À LIHONS



Naturel Beauté
votre institut de beauté masculin et féminin

5, rue du Pertuis - 80320 LIHONS Tél. 03.22.83.04.54



Coiffeuse à Domicile
Sonia Cogez
Artisan
03.22.83.22.71

Lihons
06.27.52.35.68



**ALLÔ
TAXI?**

Une course?
Un rendez-vous?
Besoin de vous
déplacer?
Un taxi est
désormais à votre
disposition au
03.22.85.40.15

**Nouveau dans votre
commune de Lihons**

Vanbrabandt Sébastien

Peinture, placo, isolation, aménagement
intérieur, faïence, pose parquet ...

14 place Henri Sy
80320 LIHONS

06.44.15.94.30
vanseb80@gmail.com
<https://www.facebook.com/vanseb80/>



TRANS GAP 60
ÉQUIPEMENT
ÉLECTRIQUE

CARROSSERIE
03 22 85 54 23

CHEZ CLAUDE
Ouvert
du lundi au jeudi le midi
vendredi midi et soir

Tous les 1^{er} jeudis du mois le midi Tête de veau
dimanche pour réception

Congés du 24/12 au 02/01 inclus

30 Place Henri SY
80 320 LIHONS
Tél : 03 22 84 19 20



IMETES
PLOMBERIE-CHAUFFAGE
INSTALLATION-ENTRETIEN-DEPANNAGE

Artisans d'expérience.
Prestations de qualité.
Devis gratuit.

Deux numéros à votre service :
LE QUESNEL : 06.01.94.03.19
LIHONS : 06.63.07.29.71

Et une adresse mail :
IMETES@SFR.FR

SAVIR - 0800 700 300 300 0000
Ne pas jeter sur la voie publique



Ordifasi'l
L'informatique facile à domicile
Tél : 06 78 06 94 54

Assistance et dépannage informatique
Installation, configuration et maintenance
Formations
Conception de sites Internet
Conseils et aide à l'achat

<http://www.ordifasil.fr>

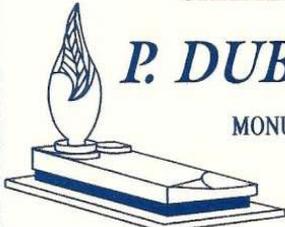


Marius WASILEWSKI
Bloc | Béton prêt à l'emploi



SPONSORS EXTÉRIEURS

MARBRERIE - POMPES FUNÈBRES
CHAMBRE FUNÉRAIRE



P. DUBOSQUEILLE

MONUMENTS - CAVEAUX - CERCUEILS
ARTICLES FUNÉRAIRES
CONTRATS OBSEQUES

44, rue Pasteur - 80170 ROSIÈRES
Rue du Bosquet - 80320 CHAULNES

7j/7 Tél. 03.22.88.02.99 24h/24

REGNIER
NATURE

Spécialiste de la Motoculture

Chemin Croisé de Bellevue • 80300 ALBERT

03 22 75 59 91 • regnier.motors@wanadoo.fr

www.regnier-nature.fr



Ets Gabriel Guillemont
TOUTES ÉNERGIES

ROSIÈRES-EN-SANTERRE
2, rue du Pied-Selle
03.22.88.04.99

www.guillemont-energies.fr

Poêles à granulés
Vente de granulés
en sacs ou en vrac
Livraison possible



Poêles et inserts à bois

Ramonage et Entretien

Poêles fioul et charbon

Vente bois et bois
compressés KALI



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



BOULANGERIE PATISSERIE
SENÉ LEVASSEUR

38 avenue Aristide Briand

80320 CHAULNES

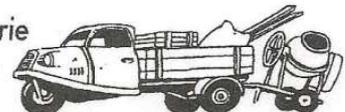
03.22.85.40.81

M BILLORE
GROUPE **MATERIAUX**
MATNOR

17, rue Jean Lebas - 80320 CHAULNES

Tél. : 03 22 83 15 58 - Fax : 03 22 83 17 22

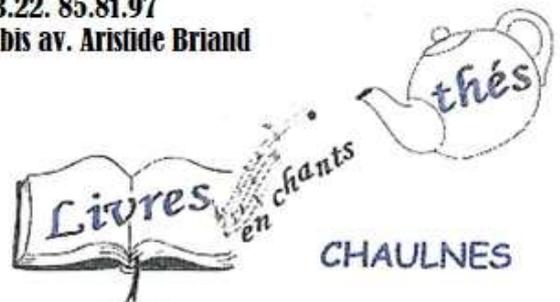
Quincaillerie
Plomberie
Electricité



ISAÏA PHIL
COIFFURE
34 bis, Rue Jean Jaurès
03 22 37 29 87
FÉMININ - MASCULIN
ROSIÈRES EN SANTERRE

03.22.85.40.81

03.22. 85.81.97
2 bis av. Aristide Briand



CHAULNES

RENSEIGNEMENTS UTILES

LIHONS

URGENCE DÉPANNAGE REMORQUAGE 24h/24 :

Carrosserie	TRANS GAP 60	03.22.85.54.23
<u>TAXI :</u>	ALLÔ TAXI	03.22.85.40.15
<u>COIFFEUSE À DOMICILE :</u>	SONIA Coiffure	03.22.83.22.71
<u>SALON D'ESTHÉTIQUE :</u>	NATUREL BEAUTÉ	03.22.83.04.54
<u>RESTAURANT :</u>	CHEZ CLAUDE	03.22.84.19.20
<u>ARTISANS :</u>	VANBRABANDT	06.44.15.94.30
	IMETES	06.63.07.29.71
<u>DÉPANNAGE INFORMATIQUE :</u>	ORDIFASI'L	06.78.06.94.54

EXTÉRIEURS

Pompiers : 18 Gendarmerie : 17 Samu : 15 Urgences (U.E) : 112

Pharmacie de garde : 3237 ERDF : 09.72.67.50.80 SIEP : 03.22.88.32.04

A.C.P.G / C.A.T.M : Nadège LATAPIE en mairie de Chaulnes : 03.22.83.80.80

ADIL (information juridique sur le logement) : 03.60.12.45.00

INFORMATION LOGEMENT INDIGNE : 08.06.70.68.06

ASSISTANTE SOCIALE / MDSI : 7 rue du Temple à Chaulnes : 03.60.03.47.70

ASSOCIATION SAINT JEAN : permanence en mairie de Chaulnes
mardi de 8h30 à 10h30, jeudi de 15h30 à 17h00, vendredi de 8h30 à 10h30

CABINETS INFIRMIERS DE CHAULNES :

SÉNÉCHAL Odile et Quentin, CAMPA Estelle, LÉTURGIE Mathilde, BRUYER Agathe : 03.22.85.40.06
TAIX Daniel et GALLAIS Claire : 03.22.84.11.54

CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) : 03.22.22.01.94

ACCUEIL DE JOUR POUR VICTIMES DE VIOLENCE SUR PÉRONNE : 03.22.22.01.94

CONCILIATEUR DE JUSTICE : 06.12.47.97.69 A. SÉGOUFFIN (TGI d'Amiens)

Mail : alain.segouffin@conciliateurdejustice.fr

POINT DE JUSTICE SOMME (information juridique gratuite par téléphone) : 03.22.45.03.51

CROIX-ROUGE - BANQUE ALIMENTAIRE : lundi de 14h30 à 15h30 (semaines paires)
Permanences au local Croix Rouge 36 av. Roger Salengro à Chaulnes (à côté de Carrefour)
En cas d'urgence : 06.82.75.65.55

FNATH : ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE : permanences en mairie de Chaulnes

HUISSIERS / NOTAIRES : information gratuite en appelant directement les études

MISSION LOCALE / MEEF : sur RDV mardi et vendredi de 14h00 à 16h45

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS ET DE L'INSERTION DE PÉRONNE :

20 place du jeu de Paume. Avec ou sans RDV 9h30-12h00 / 13h30-16h30 : 03.60.03.47.01

REGROUPEMENT ASSISTANTES MATERNELLES : Chaulnes : 06.76.07.58.40

RELAIS PETITE ENFANCE : Rosières : 06.76.07.58.40

Mail : ram@terredepicardie.fr

Site : www.terredepicardie.fr